

**11^e Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération
des armes nucléaires (TNP), 2026**

Déclaration d'Anne Lazar, cheffe de la délégation française

7 mai 2026

-- Sur le défi nucléaire nord-coréen --

J'ai l'honneur de prononcer ce discours au nom des **82** pays suivants et de l'Union européenne : **Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Croatie, Danemark, Equateur, El Salvador, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Fidji, Finlande, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Islande, Irak, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kiribati, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malte, Maroc, Moldavie, Monaco, Monténégro, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Norvège, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Samoa, Saint Marin, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Timor Leste, Tonga, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Yémen, et de la France.**

Nous, États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), exprimons notre grave préoccupation concernant la poursuite par la République populaire démocratique de Corée (RPDC) du renforcement de ses programmes nucléaires et de missiles balistiques illicites. Ces programmes incluent la poursuite des tirs de missiles, dont certains, selon une annonce récente de la RPDC, seraient dotés de systèmes hypersoniques. Les armes nucléaires ainsi que les autres armes de destruction massive et les programmes de missiles balistiques de la RPDC représentent une menace majeure pour la paix et la sécurité régionales comme internationales et nuisent au régime mondial de non-prolifération. Ils constituent des violations flagrantes de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), qui exigent l'abandon complet, vérifiable et irréversible par la RPDC de toutes ses armes nucléaires, de ses programmes nucléaires existants et de tout autre programme balistique et d'armes de destruction massive. Cet enjeu reste crucial dans le cadre du TNP et de cette Conférence d'examen.

Nous condamnons fermement la poursuite par la RPDC de ses activités nucléaires au mépris de ses obligations internationales, comme l'a souligné le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans son dernier rapport relatif aux garanties et dans ses dernières déclarations, et nous demandons à la RPDC de cesser immédiatement toutes ses activités liées au nucléaire et tout effort déployé pour étendre ou modifier ses installations nucléaires. Nous exprimons notre grande préoccupation concernant les activités de production de matières fissiles en cours au sein de la RPDC, qui comprennent à la fois le traitement du plutonium et l'enrichissement de l'uranium. Ces programmes ont pour objectif assumé d'accroître de manière exponentielle la quantité d'armes nucléaires de la RPDC. Nous exprimons également notre grande préoccupation quant à la poursuite par ce pays du discours irresponsable et déstabilisant qui accompagne son développement nucléaire.

Nous condamnons la poursuite de l'escalade menée par la RPDC en accélérant son programme de missiles balistiques illicite, qui menace les pays voisins et met en péril la paix et la sécurité régionales comme internationales.

Nous demandons instamment à la RPDC de faire marche arrière et de prendre des mesures concrètes en vue d'un abandon complet de l'ensemble de ses armes nucléaires, de ses missiles balistiques et de ses autres programmes connexes, et de mettre immédiatement un terme à toutes ses activités en lien avec ceux-ci, conformément à l'ensemble des résolutions pertinentes du CSNU.

Nous exhortons la RPDC à ne procéder à aucun nouvel essai nucléaire et à renoncer immédiatement à toute nouvelle mesure de déstabilisation en violation des résolutions du Conseil de sécurité.

Nous réaffirmons notre ferme engagement en faveur d'un prompt retour de la RPDC au plein respect du TNP et des garanties de l'AIEA ainsi que de ses obligations internationales en vertu des résolutions du Conseil de sécurité. Seules ces mesures concrètes permettront de préserver la paix et la sécurité régionales et internationales ainsi que le régime international de non-prolifération des armes nucléaires, dont le TNP est la pierre angulaire.

Exprimant notre ferme attachement au maintien du régime international de non-prolifération des armes nucléaires, nous réaffirmons que la RPDC ne peut pas, conformément au TNP, obtenir le statut d'État doté d'armes nucléaires, comme énoncé dans les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité ainsi que dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP

de 2010. Nous demeurons préoccupés par les déclarations ou actions de ceux qui soutiennent le programme nucléaire de la RPDC, l'acceptent et/ou considèrent qu'il s'agit d'une « question close ».

Nous réaffirmons notre engagement en faveur du régime international de non-prolifération et nous invitons l'ensemble des États membres des Nations Unies à faire preuve d'une grande vigilance à l'égard d'une éventuelle prolifération d'armes nucléaires à destination et en provenance de la RPDC. Nous regrettons que le Conseil de sécurité des Nations Unies n'ait pas renouvelé le mandat du Groupe d'experts du Comité des sanctions concernant la RPDC le 28 mars 2024, ce qui compromet encore notre capacité à demander des comptes à la RPDC. Nous rappelons que nous continuerons malgré tout à mettre pleinement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et nous invitons l'ensemble des États membres des Nations Unies à respecter leurs engagements en matière de non-prolifération et à appliquer pleinement toutes les sanctions du Conseil de sécurité. Nous encourageons et soutenons tous les efforts internationaux déployés pour faciliter la pleine mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cette fin, nous nous engageons à continuer de renforcer la coopération internationale.

En vue d'une paix durable dans la péninsule coréenne, nous continuons de soutenir tous les efforts pouvant conduire à une reprise du dialogue par des mesures préventives de désescalade et de renforcement de la confiance, et nous incitons la RPDC à accepter les propositions répétées de dialogue présentées par l'ensemble des parties concernées, notamment les États-Unis, la République de Corée et le Japon, pour instaurer de véritables échanges diplomatiques et des négociations. Nous sommes déterminés à travailler avec l'ensemble des partenaires concernés pour une paix et une sécurité durables dans la péninsule coréenne.

La texte anglais officiel et sa traduction française seront publiées sur le site internet du secrétariat.